



## Communiqué

### **Appel à candidature pour le Mastère Professionnel en Français du Tourisme et Gestion du patrimoine**

**à L'Institut Supérieur des Langues de Nabeul**

**Année Universitaire 2024 -2025**

Le Directeur de Supérieur des Langues de Nabeul annonce l'ouverture du concours sur dossier pour la sélection des candidats au **Mastère Professionnel en français du Tourisme et Gestion du patrimoine** au titre de l'année universitaire 2024/2025, et ce selon les conditions et le calendrier suivant :

#### **Objectifs de la formation**

- Approfondir et perfectionner la communication en langue française dans le milieu du tourisme et de la gestion du patrimoine.
- Initier les apprenants aux nouvelles tendances dans le monde du tourisme et de la gestion du patrimoine.
- Développer la capacité d'intégration des apprenants dans des milieux professionnels.
- Développer l'aptitude des apprenants à entreprendre dans les marchés du tourisme culturel et de la gestion du patrimoine.

Les étudiants intéressés par ce Mastère sont invités à consulter les documents relatifs à l'appel à candidatures 2024-2025 sur [le site web de l'institut via l'adresse suivante : www.isln.rnu.tn](http://www.isln.rnu.tn).

#### **Capacité d'accueil**

40 candidatures pour l'année universitaire 2024-2025

#### **Conditions d'admission au Mastère professionnel**

Les candidatures sont ouvertes à tous les étudiants titulaires des licences (appliquées ou fondamentales) de la spécialité (Français), ou d'autres spécialités, et des autres licences équivalentes ou d'un diplôme de maîtrise de l'ancien régime de l'enseignement supérieur dans les spécialités ou d'un titre admis en équivalence en relation avec les objectifs de la formation du mastère professionnel concerné.

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE



**Procédures de sélection**

La procédure de sélection est assurée par une commission présidée par le responsable du Mastère. Cette procédure sera organisée en trois étapes :

**Etape 1: Une sélection en ligne**

Une première sélection qui consiste à classer toutes les demandes (diplômés non professionnels ou des professionnels) selon un score calculé en considérant les éléments suivants :

- La moyenne arithmétique des moyennes des trois années de licence ;
- Des Bonus relatifs aux sessions d'admission, aux stages professionnels et aux formations certifiées.

Score de présélection = (Moyenne des 3 ans de réussite (ML1, ML2, ML3) de la Licence divisée par 3 ou des 4ans de réussite de Maitrise divisée par 4)

Plus bonus (**B**) : (+0,5 point/session principale)  
(+0,5 point/ plans d'affaires et/ou stages professionnels)  
(+0,5 point / formations certifiées)

Les étudiants seront classés par ordre de mérite en se basant sur un score calculé en utilisant la formule suivante :

$$\text{Score de présélection} = \frac{\text{ML1} + \text{ML2} + \text{ML3}}{3} + \text{B}$$

**Etape 2 : Une sélection sur dossier**

La sélection porte sur l'ensemble des demandes déposées sur le site. La version électronique de chaque dossier doit être conforme à sa version papier. Toute erreur engendrera l'élimination de la candidature correspondante.

De ce classement, la commission établit deux listes :

La liste A : liste des étudiants présélectionnés sur dossiers.

La liste B : liste d'attente.

**Etape 3 : Une sélection par entretien**

Les étudiants retenus de la liste A seront convoqués pour un entretien devant la commission. Cette dernière procède au classement final de toutes les candidatures présélectionnées sur la base des scores d'admission obtenus selon la formule suivante :

$$\text{Score final d'admission} = (\text{Score de présélection} \times 70\%) + (\text{Note entretien oral} \times 30\%)$$

Les candidats dont le score est inférieur à 10 ne seront pas retenus.

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE



En cas de désistement ou d'élimination de certains candidats de cette liste, la commission passe à la liste B suivant l'ordre de mérite des candidats.

**NB. Les enseignants sont systématiquement présélectionnés.**

**Procédures d'inscription**

L'inscription s'effectue en trois temps :

**1. Inscription en ligne**

Chaque candidat souhaitant s'inscrire à ce mastère professionnel doit présenter sa candidature en ligne via le lien suivant : <http://mastereisln.webglinse.pw/> **du lundi 08 juillet 2024 au samedi 03 août 2024.**

La déclaration des résultats de la présélection en ligne aura lieu **le mardi 06 août 2024 par voie d'affichage à l'Institut et sur le site WEB de l'ISLN.**

**2. Dépôt des dossiers des candidatures**

Les candidats retenus seront amenés à déposer un dossier complet au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur des Langues de Nabeul, et ce **du mercredi 07 août 2024 au mercredi 28 août 2024** pendant l'horaire administratif (**le cachet du bureau d'ordre de l'ISLN faisant foi**).

**NB. (Ajoutez la mention sur la lettre à l'extérieur *Mastère Professionnel*)**

• **Pièces à fournir pour le dossier de candidature**

Les dossiers de candidature devront comporter les documents suivants :

1/ **La fiche de candidature en ligne.**

2/ **Une copie conforme à l'originale du diplôme de Baccalauréat et éventuellement la décision d'équivalence.**

3/ **Une copie conforme à l'originale du diplôme de Licence ou de Maîtrise et éventuellement la décision d'équivalence.**

4/ **Une copie conforme à l'originale des relevés des notes de toutes les années d'études universitaires, y compris les années de redoublement et des certificats de retrait d'inscription s'il y a lieu.**

5/ **Une copie de la carte d'identité nationale.**

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE



**6/ Deux (02) enveloppes timbrées (recommandées avec accusé de réception) portant le nom, l'adresse du candidat et le code postal.**

**7/ Un curriculum vitae (CV) en français.**

**8/ Une copie conforme à l'originale des attestations de travail ou des stages réalisés ou toute autre pièce jugée utile pour la candidature (Formations, certifications, plan d'affaires, autres...).**

**N.B.** Tout dossier de candidature qui parvient à l'ISLN incomplet ou portant de fausses informations ou après les délais ne sera pas étudié.

La déclaration de la liste définitive des candidats retenus et invités à l'épreuve orale ( sur le site web de l'ISLN) aura lieu **le lundi 02 septembre 2024.**

### **3. Entretien Oral**

Les candidats présélectionnés sur dossier seront invités à passer un entretien oral de sélection à l'Institut le **06 septembre 2024 à 10H00.**

Les étudiants retenus définitivement seront informés des résultats définitifs par voie d'affichage à l'Institut et sur le site WEB de l'ISLN. Ces derniers seront invités au paiement des frais d'inscription obligatoirement via le site suivant : [www.inscription.tn](http://www.inscription.tn) et à compléter leur dossier d'inscription administrative à l'ISLN.

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE



**Dates à retenir**

<b>Etapes à suivre</b>	<b>Dates</b>
<b>Candidature exclusivement sur le Site de l'ISLN</b>	<b><u>du lundi 08 juillet 2024 au samedi 03 août 2024.</u></b>
<b>Annonce des résultats de présélection des candidats et affichage des listes sélectionnées et des candidatures en attentes</b>	<b><u>mardi 06 août 2024</u></b>
<b>Dépôt des dossiers</b>	<b><u>du mercredi 07 août 2024 au mercredi 28 août 2024</u></b>
<b>La déclaration de la liste définitive des candidats retenus</b>	<b><u>Lundi 02 septembre 2024</u></b>
<b>Déroulement des entretiens</b>	<b><u>06 septembre 2024</u></b>

Nabeul, le 24 juin 2024

**Le Directeur  
Abdelkader Laribi**